



désaccord sur le montant d'un remboursement

Par **coalla**, le **23/04/2009** à **16:24**

Bonjour,

Nous avons été cambriolés à notre domicile.

Nous avons reçu le remboursement de l'assurance .

Nous avons reçu dans un premier temps un chèque sans aucune explication.

Après être intervenus auprès de notre assureur nous avons obtenu le rapport de l'expert.

Celui-ci ne détaille pas la valeur de remboursement retenu pour chaque objet volé, mais se contente de faire un global : - bijoux....xx - électronique.....

malgré nos nombreuses demandes nous n'arrivons pas à obtenir le détail des remboursements objet par objet. L'assureur n'a-t-il pas l'obligation de nous fournir ce détail. par ailleurs, compte tenu des délais écoulés nous avons tout de même procédé à l'encaissement du chèque. Est-ce que cela vaut acceptation du remboursement ?

Avec nos remerciements